

DMARC-PEIS-MAG

## APPEL A PROJETS 2022

Dans le cadre de sa politique de Prévention d'Education et d'Information en Santé, la Caisse Générale de Sécurité Sociale Guyane lance un appel à projets (sur le FLCA-Fonds de Lutte Contre les Addictions) à destination des structures associatives.

### Thématique :

- « Mobilisation des jeunes, pour les jeunes »

(Annexes : [fiche projet](#) et [Cahier des Charges](#))

Date limite de dépôt des dossiers : **04/07/2022**

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET D'EGIBILITE

Les porteurs de projets devront :

- Respecter le cahier des charges
- Respecter la date limite de dépôt des demandes.

Les actions doivent se dérouler hors milieu scolaire.

### MODALITES DE FINANCEMENT

- Les dossiers éligibles sont examinés par une Commission
- Les subventions étant facultatives, les décisions de rejet ne sont pas susceptibles d'appel.

L'appel à projets ne concerne que les actions se déroulant sur l'exercice civil 2022.

### ACCESSIBILITE

Les documents de demande de subvention (annexes) et le cahier des charges sont à retirer sur le site internet de la CGSS ([www.cgss.gf](http://www.cgss.gf))

Le dossier doit être renvoyé par format électronique  
[prevention.sante-dga@cgss-guyane.fr](mailto:prevention.sante-dga@cgss-guyane.fr)

**Contact : 0694 43 18 85 ou 0594 39 10 21**